

# AMBROISE PARÉ

CLINIQUE BÉTHUNE-BEUVRY



VOTRE PASSEPORT AMBULATOIRE



## Bienvenue

Vous allez prochainement être admis(e) dans notre unité de chirurgie ambulatoire. Nos équipes médicales et soignantes seront heureuses de vous y accueillir.

Votre médecin vous a proposé une prise en charge en ambulatoire, c'est-à-dire que vous serez autorisé(e) à rejoindre votre domicile le jour même de votre admission et de votre intervention.

Cette pratique est rendue possible par les techniques opératoires actuelles, moins invasives et les techniques d'anesthésie moins lourdes qui réduisent les effets secondaires.

Vous serez pris(e) en charge dans les meilleures conditions de sécurité et de confort au cours d'un séjour réduit à quelques heures. Pour son bon déroulement il est important que vous y participiez activement.

Voici donc quelques informations utiles pour bien préparer votre séjour.



N'oubliez pas de vous munir de votre Dossier d'Informations Personnelles complété lorsque vous viendrez à la clinique ou lors de la consultation anesthésique.

Les unités de chirurgie ambulatoire de la Clinique Ambroise Paré sont animées par des équipes de praticiens de haut niveau et par un personnel soignant et administratif qualifié et compétent. Grâce à son plateau technique complet et performant, la Clinique Ambroise Paré vous assure sécurité et qualité des soins.

**Les unités de chirurgie ambulatoire de la Clinique offrent une large palette de soins en :**

- Gastro-entérologie,
- Ophtalmologie,
- Chirurgie viscérale,
- Chirurgie vasculaire,
- Stomatologie,
- ORL,
- Chirurgie de la main, chirurgie du pied.



## Préparer votre intervention

### Prenez rendez-vous avec l'anesthésiste

Selon l'acte opératoire ou l'examen envisagé, une consultation pré-anesthésique peut être nécessaire au moins 48h avant l'acte.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec l'un de nos praticiens du service d'anesthésie, directement sur notre site internet [www.clinique-beuvry.fr](http://www.clinique-beuvry.fr) ou sur [Doctolib.fr](http://Doctolib.fr) ou par téléphone au 03 21 63 44 00.

Pour un rendez-vous en urgence, contactez directement le secrétariat.

### Effectuez votre pré-admission

Elle est essentielle pour faciliter votre admission et notamment réduire l'attente le jour de votre intervention. Le jour de votre consultation pré-anesthésique, nous vous demandons de vous rendre au service des pré-admissions au rez-de-chaussée de l'établissement. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, de votre carte vitale à jour ou de tout autre document attestant de vos droits (CMU, attestation de prise en charge...) et de votre prise en charge de mutuelle. Pour un enfant n'oubliez pas de présenter votre livret de famille.

Respectez scrupuleusement les consignes données par votre médecin et par votre anesthésiste au cours de la consultation (hygiène, absence de maquillage, de faux ongles, de bijoux et piercings, jeûne, arrêt du tabac ...), faute de quoi, votre intervention pourra être annulée.

N'hésitez pas à les questionner.

Nous vous rappelons notamment de bien prendre vos deux douches pré-opératoires, la première la veille de l'intervention et la seconde le matin de l'intervention et de revêtir des vêtements propres.



## Préparez dès à présent votre retour

Organisez dès maintenant une solution de transport pour votre retour. En cas d'anesthésie lors de votre hospitalisation, vous devez vous engager à respecter les obligations suivantes :

- Vous devez rentrer directement à votre domicile, Si vous vivez seul(e), prévoyez une personne à votre domicile la nuit suivant l'intervention.
- Prévoyez d'être accompagné(e) pour quitter la Clinique et rejoindre votre domicile.
- Pour le patient mineur, le retour doit s'effectuer en présence d'un parent ou du tuteur (ou de 2 personnes si l'enfant a moins de 6 ans),
- Vous ne devez pas conduire un véhicule pendant les 24 heures qui suivent l'intervention.

Si vous ne pouvez pas suivre ces indications, il est impératif de le signaler au chirurgien et/ou à l'anesthésiste car cela peut être une contre-indication à l'hospitalisation en ambulatoire.

## Appel de la veille

La veille de votre intervention, un personnel soignant vous contactera par téléphone afin de vous préciser l'heure à laquelle vous devrez vous présenter à la clinique et vous rappeler les conduites à tenir afin de préparer au mieux votre intervention.



## Le jour de votre intervention / Examen

Présentez-vous à l'heure donnée de convocation à l'accueil de l'établissement.  
En cas d'empêchement, ayez l'obligeance de prévenir dès que possible nos services au 03 21 63 44 00.

À votre arrivée, vous serez accueilli(e) et pris(e) en charge par une équipe pluridisciplinaire. Elle veillera à ce que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions tant au niveau de la qualité des soins que de votre confort.

Vous identifierez les différentes catégories professionnelles (infirmier(e), aide-soignant(e)...) par leur badge sur lequel sont indiqués le nom et la fonction.

Une infirmière vous accueillera et vous accompagnera dans votre chambre où elle contrôlera votre dossier médical et vous préparera à l'intervention.

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur, n'hésitez pas à nous solliciter tout au long de votre séjour si vous avez mal ou si vous souhaitez une information.

En fonction du type d'intervention, une collation vous sera servie après accord des médecins.

### Cas d'un mineur ou d'un majeur protégé

La présence du père, de la mère ou du tuteur est indispensable lors de l'entrée et de la sortie d'un enfant. L'autorisation d'opérer doit être obligatoirement remplie et présentée, ainsi qu'une pièce d'identité et le livret de famille ou la décision du juge. La signature des deux parents est exigée, y compris pour les situations de parents séparés si les deux parents détiennent l'autorité parentale.

La présence continue d'un adulte est demandée pour l'hospitalisation d'un enfant. Si l'hospitalisé(e) est un majeur protégé, il (elle) devra être accompagné(e) du tuteur ou curateur justifiant de ses droits sur la personne.

## Identitovigilance - Sécurité de votre identité

Le risque d'erreur d'identité sur la personne n'étant pas acceptable, les patients doivent donc prendre conscience de l'importance de cette vigilance qui se traduit par :

- Un bracelet d'identification vous sera remis à l'admission et posé par un personnel soignant.
- La prise de renseignements d'identification lors de chaque hospitalisation, consultation, acte...
- La vérification systématique et répétée, à chaque étape de vos soins, quand vous passez d'un service à un autre, quand vous passez d'un soignant à un autre, etc...
- Comprendre cela, c'est accepter la répétitivité des vérifications par chaque professionnel de santé. Ainsi vous devenez vous aussi, acteur de la sécurité des soins !

## Interprètes

Une liste des interprètes disponibles à la clinique est à votre disposition à l'accueil.

## Anonymat

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'accueil et au responsable du service de soins : le nécessaire sera fait pour préserver votre anonymat.

## Les objets de valeur et argent

Nous vous conseillons vivement de ne pas apporter d'effets personnels, ni d'objets de valeur (y compris alliance).

Pour vos objets de valeur et argent, la Clinique tient à votre disposition un coffre. Selon la loi du 6 juillet 1992, la responsabilité de l'établissement n'est susceptible d'être engagée en cas de vol, disparition ou détérioration qu'à l'égard des objets qui lui auraient été confiés.

## Vos objets personnels

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou/et de vol des effets personnels appartenant aux patients, y compris les prothèses dentaires ou auditives ainsi que les paires de lunettes.

## Règles générales

Pour le respect et la tranquillité de tous, il est nécessaire d'éviter toutes nuisances et conversations trop bruyantes.

En cas d'incendie : ne vous affolez pas, et attendez les consignes du personnel. Un plan d'évacuation est affiché dans le service.

Tabac : Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'établissement.

## Votre retour

La sortie est autorisée par le chirurgien ou/et l'anesthésiste.

A tout moment, l'équipe médicale peut juger que votre état de santé nécessite une hospitalisation afin de vous garder sous surveillance une ou plusieurs nuits.

Dans ce cas le médecin responsable organisera votre transfert dans le service de chirurgie conventionnelle de la Clinique.

Il vous sera remis les documents liés au séjour (courriers, ordonnances, radiographies, bilans sanguins, carte de groupe sanguin, bulletin de sortie,...).

N'oubliez pas que vous devez être accompagné(e) pour sortir. Votre accompagnant doit se présenter à l'accueil du service ambulatoire pour signer le bulletin de sortie.

## Questionnaire de sortie

Votre satisfaction est notre préoccupation. C'est pourquoi un questionnaire de sortie vous est remis à votre admission. Il est destiné à recueillir vos suggestions et vos observations sur votre séjour. Nous vous remercions de bien vouloir le remplir le jour de votre sortie et le déposer dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil. Votre réponse aura d'autant plus de valeur qu'elle sera signée. Toutefois, vous avez la possibilité de conserver l'anonymat si vous le souhaitez. L'ensemble des réponses sera étudié et il en sera tenu compte pour améliorer les conditions d'hospitalisation. Les résultats des évaluations sont accessibles sur demande. La Clinique intègre également le dispositif ESATIS. Lors de votre admission, avec votre accord, la secrétaire recueillera votre adresse mail. Quelques jours après votre sortie, vous recevrez une enquête de satisfaction en ligne, sous l'égide du Ministère de la Santé et de la HAS. Merci de bien vouloir consacrer un peu de votre temps pour y répondre.

## Règlement des frais

Vous aurez à régler les suppléments non pris en charge par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle : Participation forfaitaire (décret n° 2006-707 du 19/06/06), ticket modérateur, et les éventuels compléments d'honoraires et la chambre particulière. Les patients ne pouvant justifier d'une prise en charge par une caisse d'assurance maladie ou tout autre organisme, devront régler l'intégralité des frais d'hospitalisation. En accord avec le chirurgien, une caution vous sera demandée à votre entrée. Dans certains cas, le chirurgien pourra prendre la décision d'annuler l'intervention.

*\*Certains praticiens de la clinique sont autorisés à appliquer des tarifs supérieurs aux tarifs conventionnés.*

Une partie ou la totalité de ces dépassements sont susceptibles de ne pas être pris en charge par votre mutuelle.

Une information écrite préalable vous sera remise par votre praticien.





## De retour à votre domicile

Respectez bien les consignes et les prescriptions médicamenteuses de votre médecin. N'hésitez pas à prendre les médicaments prescrits pour traiter ou prévenir la douleur. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la Clinique au 03 21 63 44 00.

### Appel du lendemain

Un(e) infirmier(e) vous contactera par téléphone le lendemain de votre intervention (ou le lundi si vous avez été opéré le vendredi), afin de réitérer les consignes postopératoires et de s'assurer du bon déroulement de votre retour à domicile.



## Les droits et informations du patient

### La démarche qualité

La qualité et la sécurité des soins sont un axe central de la stratégie de la Clinique. Notre établissement a été officiellement certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), organisme indépendant de certification\*.

Notre démarche qualité est notamment abordée par le cœur du métier : la prise en charge du patient. Il s'agit de favoriser les bonnes pratiques, d'évaluer les besoins et de fixer des objectifs réalistes.

Notre démarche d'amélioration de la qualité s'appuie également sur l'évaluation de votre satisfaction et de vos attentes. Les résultats des enquêtes sont disponibles. N'hésitez pas à solliciter le personnel pour des explications supplémentaires.

\* *Rapport consultable sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)*

### Prise en charge de la douleur

Nous nous engageons avec votre participation à vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal\*.

L'équipe soignante évaluera régulièrement votre douleur.

En l'évoquant, vous aiderez l'équipe à mieux vous soigner.

\* *Contrat d'engagement consultable à la clinique*

### Lutte contre les infections associées aux soins

Notre établissement est doté d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) et d'une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH)\*. On appelle « infection associée aux soins », une infection contractée lors d'une hospitalisation.

Elle est due à des micro-organismes provenant de votre corps (peau, tube digestif) ou de l'entourage, véhiculés par les soins ou l'environnement (eau, air, surface).

## En respectant des règles simples vous participez à réduire le risque infectieux :

- Se laver les mains : nous vous invitons ainsi que votre entourage à utiliser les solutions hydro-alcooliques mises à disposition dans l'établissement,
- Suivre les recommandations médicales en terme d'hygiène (douche préopératoire ...)
- Respecter la propreté des locaux,
- Signaler aux médecins et infirmières si vous vous savez porteur d'une infection,
- Limiter les visites aux seuls accompagnants.

*\* Les membres du CLIN et de l'EOH vous remercient de votre engagement dans cette prévention. Ils peuvent être contactés par les patients et les accompagnants qui le souhaitent.*

## Consentement éclairé

Lors de votre consultation, votre praticien vous informe de la nature et des risques des soins qui vous seront prodigués. Après un délai de réflexion, vous devez donner par écrit votre consentement libre et éclairé, nécessaire pour toute décision concernant votre santé. Tant pour des raisons pratiques que par respect du patient dans l'esprit de la loi, toute intervention sur les enfants mineurs nécessite le recueil du consentement de la ou des personnes détenant l'autorité parentale, sans pour autant renoncer au droit à la parole de l'enfant. Nous vous remercions de remettre votre consentement renseigné et signé lors de votre admission.

## Personne à prévenir

La personne à prévenir est la personne qui sera avertie en cas d'aggravation de votre état de santé. Dès votre arrivée, merci de nous indiquer les coordonnées de la personne à prévenir.

## Personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner par écrit une personne de votre entourage (art. L1111-6 du Code de la Santé Publique), révocable à chaque instant en remplissant la fiche ci-jointe.

Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle peut également assister aux entretiens médicaux pour vous aider dans vos décisions.

## Les directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées (art. L1111-17 du CSP). Il s'agit d'une déclaration écrite qui précise ses souhaits quant à sa fin de vie, dans l'hypothèse où elle ne serait pas capable d'exprimer sa volonté. Elles sont prises en considération pour toutes décisions concernant l'arrêt ou la limitation d'un traitement inutile ou le maintien artificiel de la vie. Elles sont révisables ou révocables à tout instant.

## Accès au dossier médical

(Art. L1111-7, R1111-2 à R1111-9 du CSP)

Un dossier médical comportant toutes les informations de santé vous concernant, est constitué au sein de chaque établissement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez accéder à ces informations en adressant un courrier à la Direction de la Clinique. Ces informations vous seront communiquées après un délai de 48 h et dans les 8 jours suivant votre demande (ou 2 mois si votre dossier date de plus de 5 ans). Vous avez la possibilité de consulter ces informations directement sur place en vous faisant accompagner ou non d'un médecin ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix. La consultation des données sur place est gratuite.

Si vous souhaitez en obtenir la photocopie, les frais de reproduction et le cas échéant d'envoi, seront à votre charge. Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans suivant votre dernier passage dans l'établissement (et jusqu'au 28ème anniversaire pour un mineur ou 10 ans après un décès).

## Contestation / Réclamation

Vous pouvez exprimer votre mécontentement oralement au responsable de service ou adresser votre plainte par écrit à la direction de l'établissement. En cas de plainte écrite, vous recevrez rapidement une réponse et pourrez, si vous le souhaitez, être mis(e) en relation avec un médiateur de la CDU (Commission des Usagers).

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et à vous aider dans vos démarches. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.

*\* fonctionnement et liste des membres consultables à la Clinique*

## Traitement informatisé des données

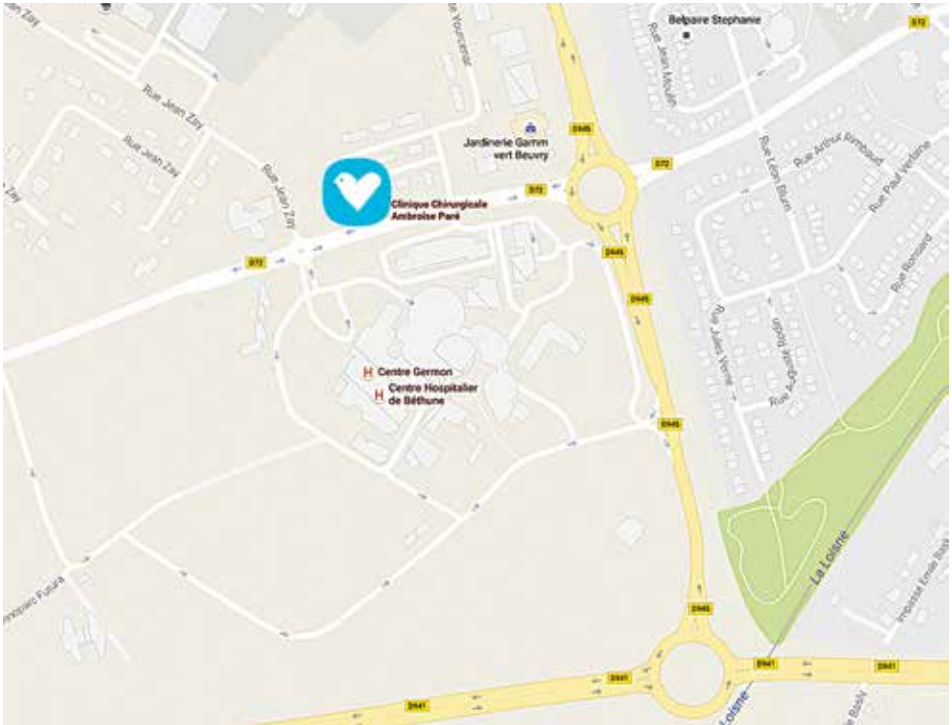
Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la Clinique Ambroise Paré, des données à caractère personnel vous concernant ont fait l'objet d'un traitement automatisé.

Ces données sont ainsi traitées sous la responsabilité de notre établissement et protégées par le secret médical. Elles sont collectées directement auprès de vous, de votre famille lors de votre prise en charge ou indirectement auprès de professionnels de santé.

Les données collectées, hébergées par la Clinique Ambroise Paré de manière sécurisée, sont au seul usage de l'établissement et de ses partenaires dans le seul intérêt de votre prise en charge. Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant.

Vous avez également le droit de vous opposer ou d'en limiter l'utilisation sous réserve du respect des contraintes réglementaires en adressant un courriel au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [direction@clinique-beuvry.fr](mailto:direction@clinique-beuvry.fr)

# MOYENS D'ACCÈS



- Ligne n°60** : BETHUNE - BEUVRY
- Ligne n°61** : BETHUNE place Catorive - BEUVRY Hôpital
- Ligne n°67** : BETHUNE gare - BURLIN Fêtes
- Ligne n°69** : BETHUNE gare - NOEUX Ste Barbe
- Ligne n°80** : BETHUNE gare - BILLY BERCLAU 11 novembre
- Ligne n°82** : LENS gare routière - VERMELLES - BETHUNE gare

**possibilités d'accès en bus via le réseau TADAO et le BHNS**  
**Consultez les horaires sur les sites**



Rue Delbecque • 62660 BEUVRY  
Tél. 03 21 63 44 00 • Fax 03 21 63 45 46  
E-mail : [direction@clinique-beuvry.fr](mailto:direction@clinique-beuvry.fr)  
[www.clinique-beuvry.fr](http://www.clinique-beuvry.fr)